CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 21 décembre

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à deux heures.

Annexion coloniale

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet déclarant les îles Sous-le-Vent de Taïti partie intégrante du domaine colonial de France.

Le droit de quai

La Chambre adopte, après urgence déclarée, par 469 voix contre 3, le projet modifié par le Sénat modifiant les conditions de perception du droit de quai établi par l'article 5 de la loi du 30 janvier 1872.

LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics.

Après quelques observations échangées sur les chapitres 63 et 64, ils sont adoptés.

La Chambre passe à l'examen du budget des conventions.

Les conventions

M. Lacombe. — Les Compagnies ont réalisé des économies funestes; elles ont négligé leur matériel roulant, qui est le gage de l'Etat; elles ne donnent pas satisfaction au commerce et compromettent la mobilisation. (Très bien à l'extrême gauche).

La garantie d'intérêt, pour 1898, est évaluée à 38 millions; le Nord, le P.-L.-M. ne demandent plus rien; l'Orléans ne demandera plus rien, l'année prochaine; l'Ouest demande 16 millions; dès l'instant que cette somme dépasse la valeur du gage, il faut faire le rachat; on ne peut avancer indéfiniment des sommes qui ne seront pas remboursées. (Très bien à gauche).

M. Lacombe examine la situation du troisième réseau, dont l'achèvement a été retardé; les plus petites lignes ont un intérêt général; il faut en hâter l'exécution, en fixant les bases des concours à demander. (Applaudissements à gauche).

M. Fleury Ravarin expose les doléances du public, relatives aux retards fréquents, notamment sur le P. L. M.; il est certain que le P. L. M. n'a pas une organisation, un personnel, un matériel, des voies en rapport avec le développement de son trafic.

Cette compagnie pourrait mieux organiser ses services.

L'obligation d'expédier les marchandises, dans un délai de trois heures, par les trains de voyageurs, retarde ceux-ci; que les Compagnies créent des trains spéciaux de messageries, de même, il convient qu'elles augmentent leur personnel, leur matériel, leurs voies ferrées.

L'orateur demande au ministre de veiller à ce que les compagnies aient des prévenances envers le public, pour l'éclairage, la livraison des colis, la mise à la disposition des voyageurs dans les gares des bureaux des postes. (Applaudissements à gauche).

M. Berthevin. — Les retards des trains sont dus, en général, au développement du trafic. Pour le P. L. M., afin de ne plus avoir recours à la garantie, il était entré dans une voie d'économie, qui a coïncidé justement avec une augmentation de son trafic.

Le ministre a, d'ailleurs, prescrit une enquête sur les causes de la situation signalée.

Le contrôle a demandé l'augmentation ou le remaniement des trains, le développement des gares. La compagnie, de son côté, a demandé à construire 600 voitures de voyageurs, 200 wagons de fourrages, 4500 voitures nouvelles. (Très bien).

En matière de trafic, on ne peut que calculer sur des moyennes; on ne sera donc jamais à l'abri d'une surprise.

M. l'abbé Lemire demande l'augmentation du nombre des trains ouvriers dans la banlieue et dans les grandes villes. (Très bien, très bien.)

M. le commissaire du gouvernement. — Des trains ont déjà été créés sur la plupart des réseaux. Pour le Nord, on a étudié un tarif spécial d'abonnement avec paiements mensuels sans majoration. Des efforts ont été faits sur ce réseau pour faciliter aux ouvriers l'accès aux usines et le départ. (Très bien, très bien.)

M. l'abbé Lemire prend acte de ces déclarations.

M. Grenier appelle l'attention du ministre sur l'état dans lequel on laisse les wagons de 3e classe. Ils ne sont ni nettoyés ni chauffés. (Très bien, très bien.)

M. le Commissaire du gouvernement. — Je m'appliquerai à les faire améliorer.

La discussion générale est close.

M. le président rappelle que la Chambre a placé ici la discussion du projet approuvant une convention passée entre l'Etat et la Compagnie P. L. M.

L'urgence est déclarée.

M. Pelletan. — Il s'agit d'un contrat nouveau engageant les finances de l'Etat. Cette convention est un acte de mauvaise administration.

M. Krantz, rapporteur général. — L'opération est plus simple que ne semble le dire M. Pelletan. La Compagnie P.-L.-M. n'a fait qu'un appel très restreint à la garantie; il est à présumer que, jusqu'en 1914, elle n'y recourra presque pas.

L'orateur explique le mécanisme de la convention et en fait ressortir les avantages.

Après quelques observations de M. Pelletan, la Chambre, par 457 voix contre 146, décide de passer à la discussion des articles.

M. Pelletan propose une modification à l'article 3.

Le renvoi de la discussion est demandé et voté.

La séance est levée à 7 heures 25. Demain, séance à 1 heure.

SÉNAT

Séance du mardi 21 décembre

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à 2 heures 40.

LA SUPPRESSION DES TAXES D'OCTROI sur les boissons hygiéniques

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative à la suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Sur la demande de M. Edouard Millard, l'urgence est déclarée.

M. Hugot, rapporteur, indique les différences qui séparent le projet adopté en dernier lieu par la Chambre des députés du projet qui avait été voté par le Sénat. La réforme opérée n'est pas l'idéal; mais elle réalise un progrès. Aussi il demande au Sénat de s'associer à l'œuvre de la Chambre en votant sans modifications le texte qui est sorti des délibérations de cette Assemblée.

M. Buffet. — Dans vos dernières séances et aujourd'hui même, vous avez voté la création ou la prorogation de plusieurs surtaxes d'octroi. C'est une singulière préface à la loi en discussion.

D'autre part, on dit qu'il s'agit d'une réforme populaire. Or, la boisson populaire n'est pas partout le vin. Dans le Nord, c'est la bière; dans l'Ouest, c'est le cidre. Dans ces dernières régions, vous abaissez le droit sur le vin, mais vous maintenez à un taux relativement élevé le droit sur le cidre et la bière.

J'ajoute que le consommateur au détail ne profitera pas de la diminution. Ce sera une perte sèche pour le Trésor. Enfin, je ferai remarquer que pour les ouvriers, la viande et le combustible sont aussi importants au moins que le vin.

Le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

A une question de M. Fousset, M. Cochery, ministre des finances, répond que les vinaigres, fabriqués à l'intérieur des villes soumises à l'octroi, doivent payer le droit d'octroi; l'administration verra, d'ailleurs, à réduire le *maximum* de la taxe sur les vinaigres qui ne sont, en somme, que des vins de qualité inférieure.

L'article 1er, posant le principe de la suppression, est adopté.

De même, la première partie de l'article 2, déterminant le *maximum* des droits sur les vins, les cidres, bières, etc.

M. Chaumie demande à remplacer le dernier paragraphe qui est ainsi conçu : « Pour les vins titrant plus de 15°, il n'est pas dérogé aux dispositions de l'article 3 de la loi du 1er septembre 1871 », par la disposition suivante : « Les vins en cercle titrant plus de 10° pourront être frappés d'une surtaxe de 0,60 centimes par hectolitre et par chaque degré au-dessus de 10° jusqu'à 15°. »

Un règlement d'administration déterminerait, s'il y a lieu, les conditions de perception.

L'amendement de M. Chaumie est repoussé par 198 voix contre 65.

Le dernier paragraphe de l'article 2 est donc adopté sans modifications, ainsi que l'ensemble de l'article.

Les articles 3, 4, 5, relatifs aux taxes de remplacement, sont de même adoptés.

Après l'adoption des derniers articles, l'ensemble du projet est voté, sans modification, par 233 voix contre 8.

LES CERCUEILS DE VOLTAIRE ET DE ROUSSEAU

M. le comte de Blois pose sa question sur les circonstances qui ont accompagné l'ouverture des cercueils de J.-J. Rousseau et Voltaire.

Si j'avais été ministre, dit-il, peut-être n'aurais-je pas accordé l'autorisation d'ouvrir les cercueils; cependant le procès-verbal constate combien étaient mal fondées les accusations de la Restauration. A l'occasion de cette ouverture, le Panthéon a été envahi par une foule qui s'est livrée devant le sarcophage de Voltaire à des plaisanteries inconvenantes.

Le cercueil ayant été ouvert, un célèbre chimiste a pris le crâne dans ses mains et a emporté une substance pour l'analyser.

M. Berthelot. — C'était de la sciure de bois. J'avais été autorisé par la commission à prélever cet échantillon.

M. le comte de Blois. — Plusieurs assistants ont voulu mettre la main dans le cercueil et ont essayé de prendre des ossements. Cette profanation a soulevé de nombreuses protestations.

Je demande enfin au ministre quels étaient les pouvoirs de la commission. (Approbation.)

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique. — J'avais nommé une commission avec M. Hanel comme président, commission peu nombreuse afin que les recherches se fissent avec calme et silencieusement. Mon administration n'a fait aucune invitation et grande a été ma surprise quand j'ai connu par les journaux les faits qui se sont passés.

On a opéré devant le commissaire du quartier et un service d'ordre avait été fait autour du cercueil. S'il y a eu quelque bruit, il a été aussitôt réprimé. Quant aux ossements de Voltaire, il n'en a rien été détourné. M. de Lareinty a oublié de prévenir les familles.

Il n'y a eu aucune profanation; les recherches faites avaient un caractère particulier de nécessité en raison de la légende née en 1815. C'est dans ce but que la commission a été nommée. L'architecte du Panthéon ignorait lui-même où se trouvaient les sarcophages de Voltaire et de Rousseau. (Protestations.)

Les recherches ont prouvé que les restes de Voltaire et de Rousseau n'avaient jamais subi, en aucun temps, aucune profanation de la part d'aucun gouvernement (Très bien); ils ont été aussi bien gardés que les restes de nos héros. (Bruit à droite.)

VIF INCIDENT

M. le comte de Blois. — Je veux protester contre l'assimilation entre nos soldats tués en défendant la Patrie et le courtisan de la Prusse. (Très bien à droite; vives interruptions à gauche.) Elevez, si vous voulez, un monument de marbre sur les restes de Voltaire, mais n'oubliez pas d'inscrire qu'il a été l'insulteur de Jeanne d'Arc. (Nouvelles interruptions à gauche. Bruit prolongé.)

M. Joseph Fabre. — Voltaire a été l'apôtre de la tolérance, de la justice et du progrès. (Vives exclamations à droite.)

L'incident est clos.

Sur la proposition de M. Hanel, le Sénat vote, par 203 voix contre 29, l'urgence sur un projet de résolution tendant à revêtir de marbre les sarcophages de Voltaire et de Rousseau.

Le Sénat adopte le projet de loi relatif aux pouvoirs *disciplinaires des administrations et communes mixtes* en Algérie et déclare l'urgence sur le projet relatif aux conventions pour l'exécution des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie et la Tunisie.

La séance est levée à 6 h. 30. Séance jeudi.

SPECTATEURS ÉVENTRÉS

dans une course de taureaux

Trois morts. — Trois blessés grièvement
Trente autres blessés

Madrid, 21 décembre. — Un horrible accident s'est produit aux courses de taureaux de Guadalara. Un taureau rendu furieux par les piqûres des banderillas a franchi d'un bond prodigieux la barrière séparant l'arène du public.

Une panique indescriptible s'en suivit. Les spectateurs affolés se précipitèrent vers les issues du cirque pendant que le taureau fondait sur tout ce qui se présentait. Trois spectateurs littéralement éventrés sont morts sur place. Les cadavres n'étaient plus reconnaissables. Cinq spectateurs ont été grièvement blessés; leur état inspire de vives inquiétudes. Trente autres personnes ont reçu des blessures légères.

Nouvelles du Jour

La dame voilée

Paris, 21 décembre. — *La Presse* reçoit, de son correspondant lyonnais, la nouvelle que Mme de Jouffroy d'Abans sera entendue par M. le rapporteur Ravary.

Celle-ci a déclaré de nouveau au correspondant en question qu'elle connaît parfaitement la femme voilée qui est l'épouse d'une éminente personnalité et qu'elle est également connue du commandant Esterhazy ainsi que de la femme d'un haut personnage officiel.

Une pièce fausse

Paris, 21 décembre. — L'*Intransigeant* de demain dit que le syndicat Dreyfus a fabriqué une lettre entière, qui sera livrée à la publicité, si le commandant Esterhazy est mis hors de cause.

Le vote secret

Paris, 21 décembre. — La commission du scrutin de liste a adopté la proposition de M. Defontaine, sur le secret du vote; cette proposition vise l'emploi d'enveloppe pour le dépôt du bulletin de vote et celui de cabinet où l'électeur pourra libeller le bulletin.

M. Bienvenu Martin a été nommé rapporteur.

Les tissus de soie pure

Paris, 21 décembre. — La commission des douanes s'est réunie sous la présidence de M. Georges Graux; elle a confirmé son vote admettant le remboursement à la sortie, des charges qui pèsent sur les tissus de soie pure, et adopté les chiffres de 200 et 240 fr. proposés par MM. Graux et Fougeirol.

La suppression du traitement de quatre prêtres bretons. — Une protestation de M. l'abbé Gayraud, député de Brest.

Paris, 21 décembre. — M. l'abbé Gayraud adresse, au Ministre des Cultes, une lettre de protestation contre la suppression du traitement de quatre prêtres bretons:

« Non seulement vous n'avez pas le droit, dit le député de Brest, de supprimer un traitement qui n'est qu'une indemnité, de refuser de payer une part quelconque de la dette de l'Etat envers l'Eglise; mais vous n'avez pas le droit de frapper un citoyen, fût-il coupable, sans l'entendre, sans soumettre ses actes à une enquête contradictoire; vous n'avez pas le droit d'obéir à des dénonciations lâchement anonymes, ni d'employer un procédé qui serait odieux sous un pouvoir absolu et que l'on ne devrait point souffrir dans un régime démocratique.

» Vous regardez, dires-vous, le traitement ecclésiastique comme un salaire donné pour l'exercice d'une fonction publique. Eh bien, comment osez-vous priver arbitrairement un salarié de ses moyens d'existence? Est-ce que, sous l'ancien régime auquel vous empruntez des armes contre l'Eglise, il n'était pas interdit par la loi de saisir en totalité le temporel d'un prêtre? »

Sympathies franco-russes

Paris, 21 décembre. — Le ministre de la guerre a reçu, ce matin, de son Excellence le général aide-de-camp Wanowsky, le télégramme suivant en réponse au vœu qu'il avait prié de transmettre à sa Majesté Nicolas II à l'occasion de sa fête.

« Pétersbourg, le 21 décembre.

» Ayant soumis à Sa Majesté les vœux que l'armée française et votre excellence forment à l'occasion de la fête de l'Empereur, Sa Majesté m'a chargé de vous transmettre ses remerciements bien sincères et de rappeler une fois de plus à la vaillante armée française sa vive sympathie. Je suis heureux, général, de vous faire part de ce désir de mon auguste souverain.

» Général aide-de-camp Wanowsky ».

Double assassinat en Normandie

Saint-Lô, 21 décembre. — Mme veuve Gilles et sa bonne, demeurant à Moon-sur-Elle, près de Saint-Lô, ont été assassinées à coups de couteau.

Le parquet s'est transporté sur le lieu du crime.

Un violent incendie à Rouen

Rouen, 21 décembre. — Un violent incendie a détruit entièrement, lundi matin, une maison de la place de la Basse-Vieille-Tour.

Deux pompiers et un habitant qui portaient secours, ont été légèrement blessés.

Les pertes dépassent 80,000 fr.; elles sont couvertes par des assurances.

On a pu préserver les magasins de décors du théâtre des Arts, voisin du lieu du sinistre.

On ignore les causes de cet incendie.

Réunion du conseil des ministres

Paris, 21 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LA DISCUSSION DU BUDGET

Le conseil s'est occupé de la suite de la discussion du budget des travaux publics et de la discussion des douzièmes provisoires.

LES AFFAIRES DE CHINE

M. Hanotaux a entretenu le conseil des ministres des incidents qui viennent de se produire en Chine.

LES AFFAIRES DE CRÈTE

Il a mis le conseil au courant des résultats des conférences qui ont eu lieu entre les ambassadeurs à Constantinople au sujet de l'organisation de l'autonomie de la Crète.

MODIFICATION DE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Enfin, M. Barthou, ministre de l'intérieur, a fait signer un projet de loi modifiant les circonscriptions électorales conformément aux résultats du dénombrement de 1896.

D'après ce projet, les arrondissements suivants perdent chacun un siège : Aubusson (Creuse), Guéret (Creuse), Sarlat (Dordogne), Cahors (Lot), Coutances (Manche), Mamers (Sarthe), le arrondissement de Paris.

Par contre, les arrondissements de Reims (Marne), Senlis (Oise), 16e arrondissement de Paris, Sceaux (Seine), Meaux (Seine-et-Marne), Corbeil (Seine-et-Oise) et Amiens (Somme) gagnent chacun un siège.

L'échouement du « Notre Dame-du Salut »

Granatari (Italie), 21 décembre. — Le vapeur Notre Dame-du-Salut, conduisant 200 pèlerins à Jérusalem, s'est échoué à Faro, près de Messine.

Il n'a subi aucune avarie et éprouvera un retard de vingt-quatre heures.

Le cours d'architecture suspendu à l'Ecole des Beaux Arts

A la suite des désordres qui se sont produits à l'Ecole des Beaux-Arts, mercredi dernier, le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, sur l'avis émis à l'unanimité par le conseil supérieur de cet établissement, vient de prendre un arrêté aux termes duquel le fonctionnement de la section d'architecture est suspendu jusqu'au 31 janvier prochain.

Un complot contre le Tsar

Milan, 21 décembre. — S'il faut en croire le correspondant spécial du *Secolo*, la police russe aurait opéré dans la nuit du 18 au 19 des arrestations de personnes haut placées.

Ces arrestations se rattacheraient au complot contre le Tsar, découvert par la police de Londres il y a quelques jours.

Les affaires de Chine

Londres, 21 décembre. — Le prince Henri de Prusse s'est rendu hier soir à l'ambassade d'Allemagne à Londres, où il a eu une conférence d'une heure avec l'ambassadeur. Les journaux disent que le prince Henri n'a pas rendu visite au prince de Galles.

Suivant les journaux, on affirme dans les cercles diplomatiques que les Russes ont pris possession de Port-Arthur, mercredi, et que dans le conseil de cabinet tenu vendredi à Londres et qui, comme on le sait, a duré trois heures, les ministres se sont occupés de cette question.

Yokohama, 21 décembre. — Le gouvernement russe a notifié au gouvernement japonais l'occupation temporaire de Port-Arthur. Une grande escadre japonaise a quitté Nagasaki.

NOS PRIMES

Deux superbes primes sont offertes cette année aux lecteurs du *Journal de Roubaix*.

Par suite d'un arrangement avec les éditeurs, nous pouvons mettre en vente à des *conditions exceptionnelles* un magnifique ALBUM contenant **DEUX CENTS DESSINS DE MAITRES MODERNES.**

DESSINS!

Cette remarquable collection, d'une *valeur artistique hors ligne* et d'une variété infinie dans les sujets, convient aux *amateurs*, aux *étudiants*, en un mot, à toutes les personnes qui aiment l'art ou s'adonnent à l'étude du dessin.

Cet important ouvrage peut être mis entre toutes les mains.

Ce recueil est *unique*; les collectionneurs y trouveront **DEUX CENTS** dessins et croquis signés des maîtres les plus en vue.

Ces dessins pourront développer chez les **enfants** le sentiment artistique et les guider sûrement dans leurs premiers essais.

L'Album des Maîtres Modernes est appelé à un succès retentissant. Nos lecteurs, les premiers, auront la bonne fortune de pouvoir se procurer les **200 dessins**, *richement reliés sous un format commode*, pour le prix minime de **6 francs 50.**

MUSIQUE!

Aux musiciens, si nombreux parmi nos lecteurs, nous offrons en prime, un *Album Musical*, contenant **dix morceaux** des meilleurs compositeurs.

Tous les amateurs de bonne musique désireront posséder dans leur collection l'*Album du Paris-Piano*.

Notre belle prime est, dès maintenant, en vente au bureau du journal, 71, Grande-Rue, au prix de **1 franc 25.** 27890

Les obligations de la **Ruche Roubaisienne** constituent un placement de premier ordre et absolument garanti par des immeubles dont la valeur s'élève actuellement à 650,000 francs.

Elles ont pour objet de permettre à l'ouvrier ou l'employé d'acquérir sa maison d'habitation dans un délai moyen de vingt années dont la valeur, non compris les charges de salubrité, ne peut dépasser 5,700 fr.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'idée que les ouvriers français pourraient conquérir la propriété du sol et celle des instruments de travail, par l'association et par la mutualité, ne plaît pas à l'*Egalité*. Elle la repousse en critiquant avec vivacité la combinaison de la *Ruche Roubaisienne*.

Cela ne saurait nous étonner.

L'*Egalité* ne veut-elle pas, avec M. Jules Guesde et les autres, la dépossession révolutionnaire, violente, de tous les possédants actuels — petits ou grands — au profit non pas des non-possédants (les hommes de l'*Egalité* ne sont pas des *partageux*!) mais au profit de l'Etat collectiviste — de l'Etat Tyran.

Les hommes de la *Ruche* — et ceux qui pensent comme eux — sont les partisans de la liberté individuelle; ils voient dans la propriété le refuge assuré de cette liberté et ils veulent amener à la propriété le plus grand nombre possible de citoyens.

Comme nous l'expliquions avant-hier, ces deux conceptions du progrès social sont diamétralement opposées.

Nous ne croyons ni juste, ni possible de prendre leurs biens aux millions de propriétaires actuels; nous considérons comme une pure folie l'idée de faire de tous les citoyens des esclaves courbés sous la schlague des fonctionnaires collectivistes. Nous cherchons donc ailleurs comment nous pourrons diminuer le nombre des prolétaires, et faire monter vers un état meilleur ceux qui sont en bas. L'association — l'association libre — sous des formes diverses, nous apparaît comme le procédé le plus pratique, le plus légitime, le mieux approprié aux besoins et aux tendances de la génération actuelle. Et quand nous rencontrons des travailleurs intelligents tels que ceux de la *Ruche roubaisienne*, loin de songer à les décourager comme voudrait le faire l'*Egalité*, nous allons à eux, nous nous efforçons de les aider à développer et à populariser leur œuvre si digne de sympathie, si admirable dans sa conception simpliste.

L'*Egalité*, qu'un tel mouvement inquiète, — parce qu'elle sent bien qu'en s'étendant il tuerait l'idée collectiviste — l'*Egalité* le présente comme une exploitation... capitaliste! L'auteur de l'article n'est ni un ignorant, ni un sot, et il a dû rire de bon cœur quand il a eu trouvé cela... La preuve de cette exploitation, il la montre dans l'intérêt de 3 0/0 que la *Ruche* paie à ses obligataires, à ses prêteurs. Or, et c'est ici tout le raisonnement de l'*Egalité*, « *seuls prêteront ceux qui possèdent, les patrons par conséquent*, »

L'*Egalité* se figure donc qu'il n'y a, dans cette ville de Roubaix, que les « *patrons* » — c'est-à-dire, dans sa pensée, les industriels — qui possèdent? Mais d'où viennent alors les millions de la Caisse d'Epargne, si ce n'est des marchands, des employés, des ouvriers, des domestiques? Demandez aux banquiers, aux changeurs, à tous ceux qui s'occupent de finance, combien de milliers de titres de toute sorte se vendent chaque année, à Roubaix, à tous ces humbles. L'*Egalité* ne sait donc pas non plus le nombre des moyens et petits propriétaires roubaisiens?

La petite épargne est donc parfaitement en état, à Roubaix, d'aider la *Ruche* et nous croyons qu'elle agira sagement en le faisant. L'*Egalité* veut bien, d'ailleurs, proclamer que c'est là un placement de premier ordre.

Quant aux grands capitalistes, les colères collectivistes ne sauraient les détourner de la *Ruche*. Du *trois pour cent* ne constitue pas encore un taux usuraire et leur conscience peut être à l'aise à propos de cette « exploitation ».

L'*Egalité* n'a pas lu les statuts de la *Ruche Roubaisienne*; elle paraît ignorer que les sociétaires acquéreurs de maisons sont tous ses actionnaires. Et comme la perfidie ne perd jamais ses droits, elle insinue qu'en cas de chômage, de maladie, d'impossibilité quelconque de faire face à ses engagements, un adhérent de la société pourrait être déchu de ses droits!

Le cas est prévu au contrat.

En cas de maladie ou de force majeure, la *Ruche* peut accorder des délais de paiement « en tenant compte de la régularité et du nombre des paiements déjà effectués ».

Si la résiliation du contrat s'impose pour une cause sérieuse, le sociétaire est remboursé de ce qu'il a payé sur l'amortissement. Il est seulement redevable envers ses co-associés — et non pas envers les obligataires — d'une indemnité de départ dont le chiffre est limité.

L'*Egalité* a beau faire. Elle ne parviendra pas à jeter le discrédit parmi les travailleurs honnêtes et intelligents sur une société comme celle-ci.

Et je compte un peu sur son hostilité pour servir de recommandation à la *Ruche Roubaisienne* auprès de tous ceux qui peuvent lui apporter leur argent.

ALFRED REBOUX.

L'article qui précède était écrit quand nous avons reçu cette communication:

« Le succès de la « Ruche Roubaisienne ». — Le public roubaisien n'a pas trompé les légitimes espérances des honnêtes ouvriers et employés qui administrent la *Ruche Roubaisienne*.

» La souscription ouverte le 20 décembre 1897 a déjà donné d'excellents résultats.

» Une centaine de souscripteurs de tout rang, représentant la classe riche à la petite épargne, ont apporté, en deux jours, plus de *cent cinquante mille francs* à cette œuvre de premier ordre.

» La souscription continue; nous sommes convaincus que bientôt la *Ruche Roubaisienne* pourra entreprendre cinquante maisons nouvelles et faire cinquante heureux propriétaires.

» Ce succès ne nous surprend pas étant donnée l'excellence du placement proposé au public.

» Ces obligations sont garanties par des immeubles d'une valeur bien supérieure aux sommes empruntées. Elles rapportent 3 0/0 net et sont soumises au contrôle de M. le ministre du commerce, par la loi du 30 novembre 1894.

» Ils seront toujours plus nombreux les petits rentiers qui voudront profiter de tels avantages et aider l'ouvrier à améliorer son sort. »

On nous communique la lettre que voici adressée à l'*Egalité*:

« Roubaix, le 21 décembre 1897.

« Monsieur le Directeur en chef
du journal l'*Egalité*,

« Dans votre numéro de mardi 21 courant, paraissait un article intitulé : « Abeilles et Frelons. » Il m'appartient de refuter les assertions de son auteur qui, avant de l'écrire, aurait dû pour le moins se renseigner sur le fonctionnement de la « Ruche Roubaisienne » et puisqu'il a négligé de le faire, nous allons, s'il le veut bien, y procéder ensemble, les statuts en mains, et reprendre sa tirade à l'endroit où il commence à incriminer nos tendances et notre organisation.

» Selon lui, la Ruche est, comme tant d'autres sociétés, une spéculation bourgeoise.

» Or, qui a créé la Ruche? *Des ouvriers et des employés.*

» Qui peut en faire partie? *Toute personne vivant de son salaire et n'étant propriétaire d'aucune maison.*

« Qui l'administre? *Les élus de ces travailleurs*, qui, comme vous le dites fort bien, ont au cœur l'amour de la famille et du chez soi.

» Ah! vous avouez que les obligataires n'ont rien à perdre parce qu'ils sont garantis par nos immeubles, celle-là je vous la pardonne, car c'est une réclame qui fera son effet et qui nous manquait de votre part, si les garanties de la *Ruche* sont solides, tout l'honneur en revient à ses administrateurs et non à ses bailleurs de fonds qui savent parfaitement n'avoir aucun droit à son administration.

» Nous ne demandons pas à l'ouvrier qui gagne 3 fr. par jour et qui en a besoin pour sa famille de nous souscrire des obligations; à celui-là, nous lui offrons sa maison bien à lui dans 20 ans, sans payer pour l'acquérir plus qu'il ne paie actuellement comme loyer.

» Oui Monsieur! ces ouvriers ont pensé à leurs engagements en cas de mort, de départ, de chômage et de maladie. Tout cela a été prévu par eux et réglementé dans leurs statuts et c'est presqu'une injure que vous leur faites de chercher à faire croire qu'ils l'auraient oublié.

» Avant de nous critiquer avec parti-pris comme vous le faites et faire intervenir des considérations d'intérêts politiques auxquels nous voulons rester complètement étrangers, lisez nos statuts et règlements et après cette lecture, votre bon sens reconnaîtra l'utilité humanitaire et philanthropique de notre œuvre.

» Je comprends qu'elle doit être malencontreuse pour vous, cette mandite Ruche qui est le point noir que vous voyez surgir tout à coup menaçant votre horizon collectiviste; elle est comme un coin taillant pénétrant à travers l'édifice de vos théories creuses qui n'ont d'autre but que d'entretenir la haine des classes et méconnaître l'initiative de l'ouvrier en matière économique.

» Je vous prie et requiers au besoin l'insertion de cette lettre dans votre journal en réponse à votre article « Abeilles et Frelons ».

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le président de la *Ruche roubaisienne*
» A. Rançon ».

Une réunion de la troisième section-Est de l' « Union Sociale et Patriotique ». — Mardi soir, dans la salle de l'estaminet Bogaert, place du Saint-Rédempteur, plus de trois cents électeurs du bureau de la rue Delezenne se trouvaient réunis, ayant répondu avec empressement à l'appel que leur avait adressé le comité de la troisième section-Est de l'*Union Sociale et Patriotique*. Les ouvriers composaient la presque totalité des assistants.

M. Jules Noyelle, membre du comité central, présidait. A ses côtés avaient pris place M. Eugène Motte, conseiller général, et MM. Jules Fauvarque, Bantignie, Louis Vandeputte et Jules Plouvier.

Le président a ouvert la séance vers huit heures quarante-cinq, en félicitant les assistants d'être venus si nombreux à la réunion. Ce grand nombre, a-t-il fait remarquer, n'est pas surprenant; dès le début de l'*Union sociale et patriotique*, la troisième section-Est a été l'une des mieux organisées.

Constatant que les travailleurs sont en grande majorité dans la salle, il en conclut que les collectivistes se couvrent à tort de l'étiquette de parti ouvrier. Le vrai parti ouvrier, ajoute M. Noyelle, c'est nous qui l'avons formé.

Il donne ensuite la parole à M. Chatteleyn qui, à des points de vue toujours nouveaux, et avec des arguments et des exemples qu'il n'a pas encore mis en avant, développe le sujet qui a servi de thème à ses diverses conférences. Son exposition claire et précise, ses preuves palpables font pénétrer la persuasion dans l'esprit des assistants qui, dès le début, se tiennent sur la réserve, (on sent qu'une grande partie de l'auditoire ne se compose pas de partisans de l'*Union sociale et patriotique*), mais qui, peu à peu, sont gagnés par l'évidence de l'argumentation et finissent par applaudir chaleureusement et fréquemment l'orateur.

Après le discours de M. Chatteleyn, M. Eugène Motte prend la parole et remercie d'abord le conférencier du dévouement qu'il déploie pour la défense de la vérité et de la justice. En quelques mots qui ont été plusieurs fois couverts d'applaudissements, le vaillant et sympathique conseiller général démontre la nécessité de l'union des patrons et des ouvriers pour maintenir la prospérité de Roubaix menacée par la stagnation des affaires qui sévit actuellement et qui est la conséquence de la méfiance qu'ont inspirée les collectivistes, méfiance qui a fait émigrer une grande partie de l'industrie dans des localités ou des contrées où la confiance n'est pas menacée.

Le but poursuivi par l'*Union sociale et patriotique*, déclare M. Motte, est de rétablir dans Roubaix l'union et la concorde qui feront renaître la confiance. Jules Guesde, fait-il remarquer, a appelé notre ville le « La Mecque du collectivisme ». Mais de même que la ville sainte des Mahométans est un foyer d'infection d'où chaque année les caravanes rapportent des maladies pestilentielles, de même les collectivistes ont voulu faire de Roubaix le centre de leur doctrine malsaine et dissolvante. L'*Union sociale et patriotique*, continue l'orateur, s'est vouée à la noble tâche d'assainir notre cité et de lui rendre son atmosphère pure de concorde et de paix qui refera sa prospérité en lui concilliant de nouveau la confiance des étrangers

M. Motte engage vivement ses auditeurs à se faire les collaborateurs de cette tâche et les propagateurs autour d'eux des idées de justice et de paix sociale qu'ils viennent d'entendre.

En terminant son allocution qui a été fréquemment interrompue par de retentissants applaudissements, le conseiller général du canton Nord de Roubaix propose à l'assistance de chanter la *Marseillaise* qui est immédiatement entonnée avec un remarquable enthousiasme et suivie du cri de : «Vive Eugène Motte! » poussé par tous les assistants.

M. Noyelle lève la séance après avoir remercié M. Motte et M. Chatteleyn.

Les noces d'or de M. le Doyen de Saint-Martin. — Durant la messe d'actions de grâces, célébrée lundi par M. le chanoine Berteaux, les chœurs de St-Martin ont interprété, comme nous l'avons dit, la messe pontificale de Théodore Dubois. Parmi les solistes, nous devons citer MM. Grunlaux et P. Petit, qui se sont fait entendre, l'un pendant le *Gloria*, l'autre pendant le *Credo* et l'*Agnus*. Leurs voix, d'un timbre très agréable, ont produit un excellent effet.

C'est M. Broquet, le maître de chapelle, qui a chanté, avec la sûreté et l'expression qu'on lui connaît, le récitatif de la cantate.

Les orgues étaient tenues par M. Wassenove, ancien organiste de la paroisse, qui a bien voulu apporter à la cérémonie le précieux concours de son beau talent.

Après la messe, les membres des chœurs de St-Martin ont été présenter leurs félicitations à M. le Doyen. Ils ont été reçus au presbytère et M. Broquet, au nom de tous, a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le Doyen.

« Après cinquante ans d'une existence toute remplie des vertus qui font l'apanage du sacerdoce, voici qu'il vous est donné de recevoir les hommages de vos paroissiens.

» Jamais concert de bénédictions et de souhaits ne fut plus unanime; aussi je ne doute point que c'est pour votre cœur une douce et consolante satisfaction d'être témoin de la joie que cette fête répand parmi vos enfants

» En ce jour désiré, chacun dit de vous ce qu'il sait, Monsieur le Doyen, et vous seul seriez étonné de la nomenclature de vos mérites. Permettez-moi néanmoins de venir, tant en mon nom qu'au nom de ceux qui m'entourent, vous dire et notre bonheur, et notre amour, et notre reconnaissance.

» Nous savons, Monsieur le Doyen, que vous n'attendez point des hommes une récompense qui ne serait pas digne de vos mérites; nous avons pourtant tenu à vous exprimer les sentiments dont notre cœur est rempli et que je résume en ces mots.

» Souhaits tout pleins d'amour pour la verte vieillesse que Dieu, dans sa bonté, vient bien vous accorder, qu'il vous laisse longtemps, Père, à notre tendresse, qu'il vous laisse à vos fils pour les guider ».

Après une courte allocution du vénérable jubilaire, les choristes se sont retirés.

A l'occasion du jubilé sacerdotal de M. le Doyen de Saint Martin. — Un de nos jeunes artistes, au talent duquel nous a été donné déjà de rendre hommage, M. Léon Alexandre, qui habite actuellement Croix, a eu la bonne pensée d'exposer le portrait qu'il vient de terminer du vénéré doyen de Saint-Martin.

Cette œuvre se trouve à la vitrine de M. Denis Thomas, tapissier, rue Neuve. L'artiste, qui a fait un excellent crayon d'après une photographie un peu ancienne, a surtout su donner à la physionomie de M. le chanoine Berteaux une très grande intensité d'expression, et beaucoup de caractère. C'est là une œuvre réellement artistique que nous tenons à signaler à l'attention de nos lecteurs.

La réunion de la délégation cantonale. — La délégation cantonale des trois cantons de Roubaix s'est réunie lundi à 4 heures, à la mairie, salle des mariages, sous la présidence de M. Ch. Juncker.

M. Beiot, inspecteur, assistait à la séance. Il a été donné lecture des rapports des délégués sur leurs visites aux écoles.

Divers vœux ont été émis qui seront transmis aux autorités compétentes.

Le Comité « Justice-Egalité » a fait placarder, mardi soir, l'affiche suivante :

JUSTICE! ÉGALITÉ!
Pères de Famille
et Electeurs de Roubaix.

« Depuis plusieurs années une injustice se commet!

« Contre cette injustice nous protestons.

« Chaque année des secours en nature sont distribués aux enfants des écoles communales.

« Pourquoi les enfants qui fréquentent les autres écoles ne profitent-ils pas de ces secours?

» Pourquoi les 13,000 enfants des écoles maternelles et des écoles primaires libres sont-ils mis en dehors du droit commun?

« Voulez-vous qu'il y ait dans la ville de Roubaix des privilégiés, des déshérités? Non! N'est-ce pas?

» Egaux devant la misère, devant la faim, devant le froid, tous les malheureux et surtout les enfants, doivent être égaux devant la caisse municipale alimentée par les contributions et les octrois que les pauvres paient comme les riches.

» Cet arbitraire a trop longtemps duré. Nous voulons le faire cesser.

» Qui nous sommes? Des ouvriers.

» Quel parti politique nous pousse? Aucun.

» Ceux qui disent ou écrivent le contraire se trompent ou sont des menteurs.

» Que demandons-nous? La liberté pour tous. — L'égalité pour tous. — La justice pour tous.

» Nous